



Le projet pédagogique de Couffé

2017-2018

Les Temps d'Activités Municipales : T.A.M.

- I. Les objectifs de la pause méridienne
 - 1. La pause méridienne
 - 2. Les objectifs de la pause méridienne
- II. Le projet pédagogique
 - 1. Démarche globale
 - 2. Les objectifs pédagogiques
 - 3. La fonction des animateurs
- III. Le fonctionnement des T.A.M
 - 1. Les horaires
 - 2. Les groupes
 - 3. Les cycles et les thèmes d'activités
 - 4. L'information auprès des familles
- IV. L'évaluation du projet
 - 1. Bilan pédagogique
 - 2. Bilan logistique

I. Les objectifs de la pause méridienne

1. La pause méridienne

La coupure du midi entre deux séances d'apprentissage est un moment essentiel dans la journée de l'enfant. Elle est à la fois un temps de repas et donc de convivialité, et un temps de détente pour que chaque enfant puisse reprendre des forces.

La pause méridienne est un temps éducatif à part entière. L'enfant y est accueilli dans les meilleures conditions, de locaux, de matériel et de personnel qualifié afin d'assurer sa sécurité, d'accompagner son développement social et de susciter son intérêt lors d'activités de loisirs.

2. Les objectifs de la pause méridienne

Le Comité de pilotage des rythmes scolaires a décidé d'orienter son projet sur **4 orientations éducatives** :

- Proposer aux enfants des activités nouvelles de qualité en respectant le rythme des enfants sur la pause méridienne
- Favoriser l'accès aux activités pour tous les enfants et en groupe restreint
- Créer une cohérence entre le projet de l'école et le projet pédagogique de la pause méridienne
- Proposer un temps pour que chaque enfant puisse se poser, se ressourcer et reprendre la classe dans les meilleures conditions

II. Le projet pédagogique des T.A.M

C'est un contrat passé entre l'équipe d'animation, les familles et les enfants.

1. Démarche globale

La consultation des enfants est indispensable pour l'organisation d'une activité : avant, pendant, après.

Toute action, activité ou projet doivent être pensés dans un collectif : animateurs, familles, enseignants, associations, commune. Il est nécessaire de rechercher la complémentarité des partenaires.

2. Les objectifs pédagogiques

Objectif 1 : Favoriser le vivre ensemble

- Elaborer des règles de vie communes en partenariat avec les enfants
- Respecter les personnes, le matériel, les locaux
- Mettre en place des activités où l'enfant est chargé du respect des règles (Jeux sportifs en auto-arbitrage par exemple)
- Agir et faire ensemble
- Découvrir l'autre et soi-même
- Mettre en place des projets nécessitant la complémentarité des enfants (Ateliers multi-âges par exemple)

- Lutter contre les discriminations
- Eduquer aux notions de politesse et de tolérance

Les règles de vie de chaque séquence (trajet, repas, transferts, T.A.M, cour) sont écrites avec les enfants et rappelées régulièrement par les animateurs. En cas de conflit, il est intéressant de demander aux médiateurs d'intervenir pour résoudre le problème.

Objectif 2 : Permettre à l'enfant d'être acteur de ses activités

- Permettre aux enfants de choisir : faire ou ne pas faire (TAM ou temps libre sur la cour)
- Proposer aux enfants de construire un projet, de partager une passion
- Relever les envies exprimées par les enfants
- Favoriser la verbalisation de ses sentiments, de ses besoins

Objectif 3 : les T.A.M sont des temps de détente, de découverte, d'initiation

- Assurer à l'enfant des activités nouvelles, originales, variées
- Proposer des activités d'expérimentation
- Jouer et laisser jouer
- Ne pas engendrer de suractivité
- Prendre le temps de terminer une activité
- Prévoir un temps de retour au calme dans toutes les activités
- Organiser des temps de détente dans la semaine (une activité détente au moins par semaine)

Objectif 4 : L'enfant est accueilli dans un cadre sécurisé et sécurisant

- Assurer aux enfants une activité préparée (utilisation de la fiche d'activité)
- Informer les enfants et les familles du programme des activités
- Garantir un lieu aménagé pour les enfants, en tenant compte de leur âge
- Donner et faire respecter les consignes de sécurité
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant

3. La fonction des animateurs

L'animateur accueille les enfants avec bienveillance. Il est à l'écoute et se rend disponible.

Il est vigilant sur les conditions physiques, morales et affectives des enfants. Il valorise les travaux des enfants, rassure, accompagne et favorise le développement de chacun au sein d'un collectif.

Il anime des espaces ou des temps de débats, d'expression, de réflexion.

III. Le fonctionnement des T.A.M.

1. Les horaires

Les T.A.M. sont programmés durant la pause méridienne :

Pour le groupe des GS et CP :

- 11h50 à 12h50 : trajets et déjeuner
- 12h50 à 13h50 : T.A.M.

- 13h50 à 14h00 : récréation avant la reprise de l'école

Pour le groupe des CE1 au CM2 :

- 11h50 à 12h45 : trajets et T.A.M.
- 12h45 à 13h20 : déjeuner
- 13h20 à 14h00 : récréation avant la reprise de l'école

Les animateurs prévoient le lieu de leur activité en fonction de l'âge des enfants et de la capacité d'accueil. Le temps de trajet est un élément important dans le choix du lieu, il est pris en compte pour ne pas fatiguer inutilement les enfants.

2. Les groupes

Les enfants sont répartis en 2 groupes :

- Grandes Sections et CP
- CE 1 au CM2

Pour le groupe CE1 au CM2 uniquement, 2 types d'activités leurs sont proposées à chaque période : sur inscription les mardis et vendredis, à la carte les lundis et jeudis.

Les activités sont présentées avant chaque fin de période pour la période suivante. L'enfant a quelques jours pour faire son choix. La première séance permet d'essayer l'activité. S'il poursuit l'activité, il doit venir ensuite à toutes les séances.

3. Les cycles et les thèmes d'activités

Les activités sont prévues par semaine et par période. Chaque période se déroule entre 2 périodes de vacances scolaires. 4 thèmes d'activités sont proposés chaque semaine. Si une activité se déroule sur plusieurs semaines, les familles sont prévenues de façon à ce que l'enfant puisse terminer son activité.

- ❖ Les activités motrices : jeux sportifs collectifs, jeux d'opposition, grands jeux, jeux d'expression, motricité douce, etc.
- ❖ Les activités manuelles : activités de loisirs créatifs, de bricolage, de jardinage, etc.
- ❖ Les activités artistiques : théâtre, musique, écriture, découverte du monde par la culture, etc.
- ❖ Les activités détente et citoyennes : lecture, conte, jeux de société, jeux symboliques, découverte du territoire et du patrimoine, recyclage, sensibilisation à la discrimination, activités numériques, etc.

Des projets peuvent se concrétiser par un évènement particulier : journal, reportage, exposition des créations, représentation théâtrale, fabrication de jeux par exemple.

Pour chaque période, un thème peut être proposé, comme un fil conducteur.

En 2016-2017, le thème majeur était la coopération, plusieurs activités ont été proposées aux enfants en mélangeant les tranches d'âge : activités réalisées par les grands pour les petits, grands jeux coopératifs. Les animateurs ont constaté le plaisir des enfants à jouer et à agir ensemble.

Cette année nous continuerons de proposer régulièrement des activités qui favorisent coopération, partage, entraide à travers « le jeu sous toutes ses formes ». Nous créerons, déclinerons, découvrirons le jeu sous des angles différents et nous l'explorerons à travers les époques, les pays et les cultures.

4. L'information auprès des familles

Des panneaux dédiés sont prévus dans l'enceinte de l'école et à l'extérieur pour informer les enfants et les familles du déroulement des cycles d'activités.

Le programme des activités est affiché sur le site internet de la mairie chaque semaine. Au cours de l'année, les familles reçoivent des retours sur les activités, avec photos.

IV. L'évaluation

1. Le bilan pédagogique

Des rencontres hebdomadaires sont prévues avec les animateurs pour préparer sereinement les activités, et les animations, échanger sur des projets ou des pratiques. Ces temps d'échange sont nécessaires pour une cohérence pédagogique au sein de l'équipe, mais aussi pour évoquer des problèmes et y répondre collectivement. Les bilans des fiches d'activité sont mis en place pour cela.

- Pour les animateurs, une réunion hebdomadaire est prévue ainsi qu'un bilan par période scolaire
- Une rencontre bimestrielle est prévue avec la directrice de l'école.

Le comité de pilotage des rythmes scolaires se réunit en moyenne toutes les 6 semaines pour suivre la mise en place du projet pédagogique.

A partir des objectifs pédagogiques, il est nécessaire de relever les points forts et les points d'amélioration afin d'enrichir les bilans et d'ajuster les actions des équipes.

2. Le bilan logistique

Différents points sont étudiés :

- Utilisation adéquate des locaux et bonne gestion du matériel.
- Trajets des enfants.
- Sécurité au sein des différents lieux de la pause méridienne : restaurant scolaire, cour, salles d'activités et lieux exceptionnels.